



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France  
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS  
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71  
[www.anemf.org](http://www.anemf.org) - [contact@anemf.org](mailto:contact@anemf.org)

## Contrat d'engagement à SCOPE Saison 2016 – 2017

*Association à but non lucratif selon la loi de 1901, créée en 1965.  
Organisation de représentation selon l'article 81 1-3 du code de l'éducation.  
Représentée au CNESER et au CNOUS. Nommée à la CPNES et à la CNIPJ.  
Membre de la FAGE et de l'IFMSA.*



J'ai décidé de faire un stage dans un service hospitalier à l'étranger avec le programme SCOPE (Standing Committee On Professional Exchange) de l'IFMSA.

Je suis conscient que ma démarche entraîne un investissement en temps et en argent de la part de l'IFMSA aussi bien au niveau local et national, qu'au niveau international.

Je suis conscient que les contrats régissant les échanges d'étudiants entre pays sont basés sur la bilatéralité.

**Je m'engage donc à loger et nourrir un étudiant étranger pendant une durée équivalente à mon séjour à l'étranger.** Malgré une potentielle annulation de mon départ, **l'étudiant de l'échange (incoming) sera tout de même accueilli en France et mon comité local devra recevoir un étudiant.**

Afin d'éviter les annulations abusives, je laisse une « caution d'accueil » à mon comité local dont les modalités d'encaissement sont décrites plus bas. Cet argent servira au comité local de ma faculté pour organiser logement, nourriture et programme social de l'incoming. Le montant de cette caution est fixé par le comité local.

- La « caution d'accueil » ne sera pas encaissée si :
  - L'étudiant accepte d'accueillir même s'il ne part pas.
  - L'étudiant ne peut pas partir du fait de l'IFMSA.
- La « caution d'accueil » sera systématiquement encaissée en cas de:
  - Refus d'accueillir l'incoming
  - Insuffisance de l'accueil (transport, nourriture, logement, selon les modalités du comité local)

Je laisse aussi une « caution d'échange » de 100 euros à l'ordre de l'ANEMF pour assurer le bon déroulement de toutes les étapes de préparation de l'échange ainsi que le bon déroulement de l'échange lui-même.

- La « caution d'échange » ne sera pas encaissée s'il existe une raison valable à l'annulation de l'échange :
  - L'étudiant n'a obtenu aucun des pays choisis
  - Maladie grave empêchant tout déplacement avec certificat d'hospitalisation
  - Décès récent d'un proche
  - Epidémie ou situation politique instable dans le pays d'accueil
  - Annulation de l'échange du fait de l'IFMSA
- La caution sera systématiquement encaissée en cas de:
  - Papiers demandés par le/la Local Exchange Officer (LEO) non fournis dans les délais impartis
  - Dégradation par l'étudiant de biens matériels à l'étranger
  - Annulation sans raison valable (rattrapages en septembre...)
  - Annulation une fois la CA reçue ou moins de dix semaines avant la date de début de l'échange inscrite sur l'AF.
  - Evaluation Form (fiche d'évaluation du stage) non remise au/à la LEO

NB : Nombre de ces points sont laissés à l'appréciation du LEO.

De plus, en cas d'annulation une fois la CA reçue, je m'engage à écrire une lettre d'excuse au comité local d'accueil et au maître de stage.

Afin de participer à l'amélioration du programme SCOPE et de faire partager mon expérience aux futurs étudiants voulant partir en stage à l'étranger, je m'engage à rédiger un rapport de stage lors de mon retour en France. Ce rapport de stage pourra être publié sur internet. Je laisse aussi une caution de 60 euros à l'ordre du comité local qui sera encaissée si je ne rédige pas mon rapport de stage dans le mois après la fin de celui-ci, avec un plan conforme à l'article 5.2 de la charte des échanges IFMSA.

Je donne enfin un chèque à l'ordre de l'ANEMF de:

- 38 euros pour un stage d'un mois
- + 4 euros par mois de stage en plus

Cet argent est collecté par l'ANEMF. Une partie sert à payer l'adhésion à l'IFMSA, l'autre partie permet aux NEOs de se rendre au Congrès de l'IFMSA où sont annuellement signés les contrats en Aout pour échange des dossiers en Mars.

Date : / /

Signature du LEO

Signature de l'étudiant

Précédée de la mention « lu et approuvé »